

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA POLLUTION INTÉRIEURE CAUSÉE PAR LES BÂTONS D'ENCENS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution intérieure causée par les bâtons d'encens ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, les bâtons d'encens, c'est tendance. Selon l'imagination de chacun, ils peuvent nous apporter bien-être, purification et énergie positive. Mais selon une enquête très récente, les bâtons d'encens sont nocifs pour la santé, mais aussi pour l'environnement. Ces petits bâtons sont une bombe de diffusion de substances indésirables et nocives et sont une importante source de pollution de l'air intérieur.

Le cocktail toxique se compose d'acroléine, de benzène, de particules fines, de styrène, et d'autres choses. Selon le plan ENVleS, les pollutions intérieures constituent un risque pour la santé quand on sait que nous passons la plupart de notre temps à l'intérieur.

Madame la Ministre, ma question est assez simple : avez-vous pris connaissance de cette enquête ? Le renforcement de la dissémination des outils d'information existants quant aux risques des pollutions intérieures, à destination des différents publics est-il d'actualité ? La plateforme de centralisation des informations sur la qualité de l'air intérieur existe-t-elle déjà ?

Comment peut-on faire pour prévenir ? Il vaut mieux prévenir que guérir donc je pense que c'est important d'avoir un focus sur ces bâtons d'encens utilisés par beaucoup d'entre nous et surtout aussi par des jeunes qui, comme je le disais, se sentent un peu plus zens quand ils sentent brûler ces bâtons. Merci.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, vous avez raison surtout en cette période hivernale de rappeler ce genre d'élément.

La problématique des pollutions intérieures causées par l'utilisation de désodorisants intérieurs, de façon générale, est bien connue. Dans un rapport de 2015, l'Institut national français de l'environnement industriel et des risques, l'INERIS, considérait le benzène et le formaldéhyde comme les deux substances d'intérêt prioritaires du point de vue sanitaire.

Dans ses différents scénarii d'exposition en milieu intérieur, les concentrations moyennes inhalées calculées de benzène pouvaient atteindre environ quatre microgrammes par mètre cube pour le benzène alors que les concentrations moyennes annuelles mesurées à proximité d'infrastructures routières sont de l'ordre de deux microgrammes par mètre cube.

Concernant le plan ENVleS, la problématique se retrouve au niveau des objectifs stratégiques relatifs à la qualité de l'air intérieur, notamment dans l'objectif I-2b : « renforcer la dissémination des outils d'information existants à destination des différents publics en matière de qualité de l'air intérieur ».

À ce stade, une fiche action a été prévue en relation avec cette problématique, à savoir l'action I-2-1, relative à la création d'une plateforme de centralisation des informations sur la qualité de l'air intérieur, mais les travaux à ce sujet n'ont pas encore débuté.

Il faut savoir que le plan ENVleS comprend pas moins de 79 fiches-actions et que l'administration a donc dû prioriser et étaler dans le temps la réalisation des actions.

Sans attendre la mise en place de ces outils, on ne peut que recommander aux citoyens d'éviter l'usage des parfums d'intérieur et particulièrement de l'encens sous forme de cônes solides, spécifiquement mis en cause dans l'enquête.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je comprends qu'il y a des priorités et que, dans le cadre de la qualité de l'air, il y a eu des choix à faire, mais je ne doute pas que l'on reparlera des bâtons d'encens. Cela semble en tout cas moins nocif que tout ce qui est autre petit désodorisant que l'on peut mettre dans des voitures. Ce bâton d'encens a ce côté un

peu zen attitude qui est très à la mode maintenant et qu'il faut démystifier par rapport à la problématique négative et nocive qu'ils peuvent apporter.